



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

Membres :

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Amandine PARSY Immacolata REVERTE, Françoise ROSTOUCHER et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Allann D'ETTORRE, Éric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER.

ABSENTE EXCUSEE : Madame Annick MATTIA

ABSENT : Monsieur Sébastien PELUD

1) 2024-10 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

ADOPTÉ

Le compte gestion 2023 présenté par Cécile JOURDAIN, adjointe au maire en charge des finances est identique au compte administratif. Il est approuvé à l'**unanimité (13 voix)**

2) 2024-11 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

ADOPTÉ

Sous la présidence de Cécile JOURDAIN, adjointe au maire en charge des finances, le CA 2023 des 3 budgets de la commune est présenté au conseil municipal en détail et il en ressort les résultats définitifs suivants :

Le « budget principal » dégage:

- un excédent de fonctionnement de 518 889,06€
- un excédent d'investissement de 861 932,03 €

Le « budget annexe « des Marronniers » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 45 229,00 €
- un **déficit** d'investissement de -5 394,16 €,

Le budget annexe de « l'assainissement » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 31 197,27 €
- un excédent d'investissement de 170 703,51 €

Le compte administratif 2023 est approuvé à l'**unanimité** (12 voix) et en l'absence du vote de Madame le maire

3) 2024-12 AFFECTATION DE RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

ADOPTÉ

Madame Cécile JOURDAIN, Adjointe au maire en charge des Finances, expose que, lors de la présente séance, le Conseil Municipal, en approuvant le Compte Administratif 2023, a constaté les excédents de fonctionnement suivants :

Budget Principal :	518 889,06 €
Budget Annexe « des Marronniers » :	39 835,74 €
Budget Annexe « Assainissement » :	31 197,27 €

La section d'investissement du budget Principal et du budget annexe « Assainissement » n'ayant pas besoin d'être financée puisque étant excédentaire, le Conseil Municipal décide de procéder simplement au report de ces excédents de fonctionnement en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2024 sur l'article 002 « résultat reporté ».



Mairie de BETTANT

La section d'investissement du budget annexe « des Marronniers » étant déficitaire, le Conseil Municipal affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

	Budget principal	Budget Annexe Assainissement
Excédent de fonctionnement	518 889.06 €	31 197.27 €
Report excédent d'investissement 001	861 932.03 €	170 703.51 €
Report en fonctionnement 002	518 889.06 €	31 197.27 €

	Budget Annexe Marronniers
Excédent de fonctionnement	45 229.90 €
Report déficit d'investissement 001	5 394.16 €
Report excédent en fonctionnement 002	39 835.74 €
Affectation au 1068 (R)	5 394.16 €

Le Conseil Municipal, approuve cette proposition à l'unanimité (13 Voix)

4) **2024-13 OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

ADOPTÉ

La collectivité est autorisée avant le vote du budget primitif 2024 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (356 500 €, 1/4 = 89 125 €), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (13 Voix) l'ouverture de crédit de 40 000 €

5) **2024-14 CONVENTION d'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT) POUR LA CREATION D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE RELIANT AMBERIEU-EN-BUGEY, BETTANT ET TORCIEU**

ADOPTÉ

Le projet de piste cyclable étant piloté par le CCPA, il est nécessaire de signer une convention d'occupation temporaire afin que la CCPA puisse occuper les parcelles correspondantes au tracé du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13voix) approuve le projet de COT et d'occupation des parcelles nécessaires à la piste cyclable et autorise Mme le Maire à signer la convention et tous les documents.

6) **2024-15 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RECONDUCTION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LA PERIODE 2024-2027**

ADOPTÉ



La rentrée 2024 marque l'échéance de validité des rythmes scolaires qui avaient été arrêtés en 2021, pour une durée de 3 années.

Madame le maire propose de reconduire, pour la période 2024-2027, l'organisation actuelle du temps scolaire à savoir 4 jours hebdomadaires. Lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 19 mars 2024, la directrice de l'école a soumis l'avis de rester avec l'organisation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix) approuve l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours

7) 2024-16 CADEAU DE DEPART DE FABRICE MELOTTO.

ADOPTÉ

Considérant que l'employé municipal a donné entière satisfaction à la municipalité dans l'accomplissement de ces tâches, le conseil municipal décide d'offrir un cadeau de départ sous forme de bons cadeau Amblamex

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix) approuve la remise d'un cadeau de départ.

8) 2024-17 FIN DE CDD DE L'EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT A 35 HEURES POUR MISE EN STAGE DE L'AGENT EN POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.

ADOPTÉ

Madame le maire expose que Monsieur Michel ROUX a été recruté le 08 janvier 2024, par Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 31 mars 2024, sur un poste d'agent technique polyvalent à temps complet de 35 heures hebdomadaires.

L'intéressé donnant satisfaction, Madame le maire propose de le nommer stagiaire sur le poste d'agent technique polyvalent prochainement vacant, à l'issue de son CDD, soit le 1^{er} avril 2024.

Le nouveau tableau des emplois devient :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

- 2 agents polyvalents, cadre d'emplois des Adjoints Techniques,

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- 1 secrétaire de mairie employée à raison de 28 H 00 par semaine, cadre d'emploi des Adjoints Administratifs,
- 1 secrétaire employée à raison de 12 H 00 par semaine, cadre d'emploi des Adjoints Administratifs,
- 1 agent spécialisé des écoles maternelles employée à raison de 32 H 54 annualisées par semaine, cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,
- 1 agent d'entretien employé à raison de 13 H 30 par semaine, cadre d'emplois des Adjoints Techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix) approuve le nouveau tableau des emplois et décide de stagiairiser l'employé municipal en qualité d'adjoint technique sur le poste d'agent technique polyvalent

9) 2024-18 CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES ENTRE LA FONDATION CLARA ET LA COMMUNE DE BETTANT

ADOPTÉ

Il est rappelé l'importance de gérer les colonies de chats libres. Pour éviter une surpopulation, la capture, la stérilisation, l'identification et le relâchage sont proposés par la fondation CLARA moyennant un paiement des prestations par chat capturé (tarifs 2024 Femelle = 130 €, Mâle = 100 €). Après avoir pris contact avec d'autres associations, l'association CLARA paraît la plus appropriée pour notre collectivité.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **7 voix Pour, 4 voix contre et 2 Abstentions** approuve le projet de convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre la fondation CLARA et la commune.

10) 2024-19 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT (APPEL A PROJET 2024) POUR LA RENOVATION DE LA TOTALITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

ADOPTÉ

La commune de BETTANT ayant décidé de remplacer la totalité de l'éclairage public en LED (soit 145 luminaires), cette démarche permet à la commune de prétendre aux subventions de l'Etat dites du « FONDS VERT »

Le plan de financement serait :

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
Rénovation de la totalité de l'éclairage public de la commune de Bettant	120 743 €	Etat : Fonds Vert	84 526,38 €
		Département de l'Ain / Transition écologique	19 940,48 €
Mission de maîtrise d'œuvre	9 840 €	Fonds propres (autofinancement)	26 116,14 €
Total	130 583 €	Total	130 583 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** (13 voix) approuve la demande de subventions pour les travaux de modernisation de l'éclairage public.

11) 2024-20 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : MISE EN SEPARATIF DES RUE DE LA POSTE ET ROUTE DE VAUX ET REALISATION DE MISES EN CONFORMITE DE QUELQUES BRANCHEMENTS SUR LA COMMUNE

ADOPTÉ

La commission communale « assainissement », qui s'est réunie en date du 6 mars 2024, a décidé de faire appel à un maître d'œuvre pour la gestion de ce projet.

Le devis proposé par la société EAU+01, sise 190 rue du Rafour à CHATILLON LA PALUD (Ain) semble répondre aux attentes de la commune.

La proposition faite est de 16 500,00 € HT pour l'ensemble des tâches déléguées à la maîtrise d'œuvre.

Madame le maire expose que la mission de maîtrise d'œuvre sera décomposée comme suit : études d'avant-projet, études de projet, assistance à la passation des contrats de travaux, visa des études d'exécution, direction de l'ensemble des travaux, assistance aux opérations de réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** (13 voix) approuve le choix du maître d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif des rue de la Poste et route de Vaux,

Points divers

Présentation des différentes solutions sur le transfert des compétences eau /assainissement au 01-01-2026

- Nous ne disons rien : les compétences sont transférées à la CCPA (dissolution SIERA)
- Maintien du syndicat « INFRACOMMUNAUTAIRE » sous convention avec CCPA : seule la compétence eau resterait au syndicat. L'assainissement partirait à la CCPA donc Bettant perdrait son autonomie.
- Création d'un syndicat « SUPRA COMMUNAUTAIRE », avec l'intégration d'une commune en dehors de la CCPA permettrait de conserver une autonomie des syndicats actuels,



Mairie de BETTANT

Achat tracteur communal

Les devis sont en cours de négociation

Associations communales

Envoyer le courrier aux associations pour leur demande 2024 de subvention annuelle

Sécurité place de la mairie

Le conseil a échangé sur les problèmes de sécurité à la sortie et à l'entrée des classes dus à la présence de beaucoup de véhicules : les bonnes idées sont les bienvenues !

Fibre quartier du haut

L'ouverture du réseau aux opérateurs est prévue pour le 23-04-2024

Fin de séance à 22h45